



## Déclaration de la FSU CTSD du mercredi 15 avril 2020

En annonçant une restriction des fermetures de classes dans le seul secteur rural, le Ministre choisit d'opposer les territoires et d'appliquer le deux poids, deux mesures. Pour quelle raison, un élève scolarisé dans un contexte urbain devrait subir les effets d'une fermeture de classe dans son école, contrairement à son camarade scolarisé à la campagne ? Rien ne le justifie : la nation doit à ses enfants un effort budgétaire solidaire et uniforme pour offrir aux uns et aux autres, des conditions d'apprentissage satisfaisantes. Nous nous félicitons que les élèves de St Christo en Jarez ou de St Médard en Forez puissent bénéficier de moyennes par classe proches de 20 élèves : la FSU milite en faveur de tels effectifs depuis sa création. Mais pour quelle raison, **pour ne citer qu'elles**, les écoles de Thiollier ou de la Cottencière doivent-elles compter près de 30 élèves dans certaines de leurs classes, J. Jaurès au Chambon ou Fontquentin, des effectifs beaucoup trop élevés pour de l'éducation prioritaire ?

Devons-nous rappeler que l'immense majorité des élèves scolarisés en ville ne peut bénéficier des classes dédoublées ?

Le tassement des effectifs sur le plan départemental aurait dû permettre l'endiguement définitif des classes à plus de 25 élèves. Une dotation importante aurait pu permettre de relever ce défi, pourtant la Loire sera amputée de 4 postes à la rentrée.

Vous créez cette année 36 postes de direction profilés, alors qu'aucune direction ne l'était précédemment et 4 postes ASH, en plus des postes UPE2A. La FSU s'est toujours attachée à ce que les postes à profil restent peu nombreux pour préserver la transparence et l'équité, éviter le fait du prince qui permet à l'administration de « choisir » le personnel pour tel ou tel poste. Nous avons des raisons de craindre les conséquences de la loi de la transformation de la fonction publique, nous constatons que c'est une « déferlante » aujourd'hui qui vous permet, sans concertation aucune, de nommer comme il vous semble, et qui va empêcher nombre de directeurs investis, professionnels, de postuler sur des postes qu'ils attendent depuis longtemps pour certains. Tout cela est injuste et sera, à coup sûr, très mal compris par la profession.

Nous joignons à cette déclaration nombre de questions diverses pour lesquelles nous attendons réponse.

De plus, nous attendons que nous soient communiqués le nombre de départs en formation CAPPEI ainsi que les spécialités.

Suite aux décisions de fermetures réalisées sur les postes de RASED, nous vous demandons de nous annoncer en séance les supports des postes RASED restant bloqués ; nous demandons également que nous soient communiqués les supports des autres postes ( animateurs, CPD ....) qui seraient encore vacants à l'issue des mesures de carte.

Pouvez-vous nous préciser les supports des postes TR subissant une mesure de carte ?

Pouvez-vous nous indiquer aujourd'hui le calendrier arrêté pour le CRPE ? Les oraux sont ils supprimés ou remplacés par des écrits ?

Qu'en est il, sur le département, des postes missionnés EFIV ?

Enfin, nous attendons vos réponses écrites concernant les questions « mouvement ».

Les personnels ayant fait des demandes de bonifications et/ou en situation exceptionnelle, auront ils un retour de votre part ? Quand ?

Nous nous adressons au recteur sur l'impact départemental important de certaines décisions, il nous paraît indispensable de revoir certains points de la circulaire départementale pour les années à venir.

# Déclaration du CTSD du vendredi 10 avril 2020

## CRISE SANITAIRE

Les crises agissent comme des révélateurs. Celle que nous traversons rappelle cruellement l'importance de services publics robustes, en capacité d'amortir la secousse terrible qui parcourt notre pays. Pour transcender l'intérêt particulier et produire de l'intérêt général, pour faire face à la fatalité et amoindrir le poids des différences sociales, pour permettre à chacun de nos concitoyens - quelle que soit sa condition - d'être considéré à égale dignité, le service public peut.

Mais il ne peut qu'à une seule condition. Qu'on le soigne au quotidien et qu'on l'investisse dans la durée. Qu'on joigne les actes aux paroles et qu'on lui donne les moyens pour qu'il ne laisse aucun de nos concitoyens sur le bord du chemin. Mais aussi, qu'on fasse confiance à ses agents et qu'on fasse preuve de cohérence. Les messages réguliers du ministre, du recteur saluant l'engagement exceptionnel de nos collègues ont été bien entendus. Mais qu'ils semblent dissonants ces messages quand ils se heurtent au mépris affiché à notre profession ces derniers temps. Mise à sac de notre régime de retraites, gel du point d'indice, plan d'augmentation des rémunérations insignifiant. Vos agents démontrent une fois de plus leur loyauté pour faire vivre le service public contre vents et marées. La reconnaissance concrète de l'État envers ses agents s'est elle trop fait attendre.

Nos collègues s'efforcent aujourd'hui, d'assurer, à distance, l'indispensable continuité du service public d'éducation. Ils se sont investis sans compter dès la fermeture des établissements et rivalisent d'ingéniosité pour surmonter les obstacles et accompagner les élèves et leurs familles. L'engagement des personnels de l'éducation nationale et de la plupart des collectivités territoriales au service de l'accueil des enfants de soignants est sans faille. Il est l'effet de leur dévouement, et non de l'attente d'une gratification.

Dans le même temps, l'administration doit assurer des conditions de sécurité optimales pour ses agents et les enfants qu'ils encadrent. Nous savons que le volontariat ne pourra s'inscrire dans la durée que si les conditions de sécurité sont réunies. Les consignes données d'une circonscription à l'autre doivent être cohérentes. Le matériel doit être présent en nombre suffisant pour tous les agents (gel, masque, serviettes jetables), la désinfection des locaux et du matériel doit être continue, dans tous les sites sans exception.

## CARTE SCOLAIRE

De cohérence, il est également question en matière de carte scolaire. En annonçant une restriction des fermetures de classes dans le seul secteur rural, le Ministre choisit d'opposer les territoires et d'appliquer le deux poids, deux mesures. Pour quelle raison, un élève scolarisé dans un contexte urbain devrait subir les effets d'une fermeture de classe dans son école, contrairement à son camarade scolarisé à la campagne ? Rien ne le justifie : la nation doit à ses enfants un effort budgétaire solidaire et uniforme pour offrir aux uns et aux autres, des conditions d'apprentissage satisfaisantes. De cohérence, il est encore question, alors que notre département va rendre des postes alors que l'école primaire semble être la priorité du ministère. Comment dans ces conditions faire vivre la promesse des dédoublements de GS, éradiquer les classes de cycle 3 à plus de 25 en éducation prioritaire, en maternelle ou dans de nombreuses classes du département, offrir des conditions de scolarisation optimales aux élèves en situation de handicap ? Nous connaissons en partie vos solutions : des élèves de TPS ne seront plus scolarisés, le nombre de remplaçants et de postes en RASED sera toujours insuffisant et faute de moyens, de nombreuses ouvertures ne verront pas le jour. Cette dégradation n'est pas acceptable. Plus grave, elle est incohérente et abîme encore un peu la crédibilité de la parole politique.

## MOUVEMENT

L'une des conséquences de la Loi du 6 avril 2019 dite " de la transformation de la fonction publique" est malheureusement bien visible aujourd'hui, dans cette instance. Sans revenir en détail sur les aspects qui dénaturent le lien entre le fonctionnaire et l'État (recours au contrat, baisse du recrutement de titulaires, individualisation des rémunérations, augmentation du pouvoir de la hiérarchie en matière de sanction, de promotion ...), cette loi, rédigée par un exécutif qui semble ignorer le dialogue social, impose concrètement des

règles sur lesquelles les usagers que nous sommes ne peuvent agir. Aujourd'hui, nous prenons tous la mesure du dessaisissement des commissions paritaires et de leurs compétences avec cette circulaire mobilité qui nous est imposée sans concertation possible. Les élus du personnel, de par leur connaissance précise du fonctionnement des instances et des problématiques soulevées par les utilisateurs, ont toute légitimité à prendre part aux règles et à les faire évoluer. De nombreux changements apparaissent dans cette circulaire mouvement 2020 qui ne nous conviennent pas. Lors du dernier groupe de travail du 18/10/2019 destiné à revoir les règles du mouvement dans un objectif d'amélioration du service et de clarification, nous vous avons clairement exprimé des remarques ; nous vous demandons de les prendre en compte. Nous vous avons fait également parvenir un document spécifique abordant les points contestés, argumentés, et des propositions de précisions et d'améliorations. Nous espérons que l'administration saura nous entendre.

Dans le contexte actuel, il est urgent d'entendre le message émanant des personnels, et de faire le choix de politiques publiques qui répondent aux besoins constatés.